

Table GIRT de l'unité d'aménagement (UA) 111-61
Fiche – Évaluation des solutions possibles
aux préoccupations - PAFIO

1. IDENTIFICATION	
Personne ou organisme émetteur de préoccupation	Document de référence
Société Cascapédia	
2. PRÉOCCUPATION	
Usage :	
Opérationnelle : X	
Brève description de la préoccupation et des objectifs poursuivis afin de résoudre la problématique ou d'améliorer la situation :	
La Société Cascapédia entretient depuis plusieurs années un petit chemin longeant la Branche aux Saumons. Pour la Société Cascapédia, c'est le seul accès à ce secteur, pour les pêcheurs et pour effectuer la protection (braconnage, etc.). Ce petit chemin est étroit, mal situé et croise plusieurs ruisseaux de différentes tailles, etc. Il est maintenant consulté en amélioration afin d'accéder à 2 morceaux qui sont aussi en consultation. Au cours des années la Société Cascapédia a entretenu ce petit chemin, remplacé plusieurs traverses de cours d'eau, corrigé beaucoup d'endroits problématiques afin de limiter l'apport en sédiments dans les cours d'eau. Les travaux effectués par la Société Cascapédia ont été réalisés afin de circuler sur ce chemin en VTT et en camionnette. La transformation de ce petit chemin afin qu'il puisse permettre le passage de camion, le transport de bois, etc. n'a pas réellement de sens. - Sur 5 kilomètres, ce chemin croise plus d'une dizaine de ruisseaux permanents. - Les infrastructures en place devront être pratiquement toutes refaites afin de permettre le passage en camion. - Sur 5 kilomètres, plus d'un kilomètre est dans la bande de protection de 60 mètres de la rivière à saumon. - Très peu de matériel afin de construire un chemin. - Etc. L'amélioration de ce chemin afin de passer en camion est selon moi pratiquement impossible et s'il a lieu, il aura certainement des impacts importants sur la qualité de l'eau de la rivière Cascapédia. Aussi, ce chemin est utilisé tous les jours par nos employés et clients et si des travaux y sont réalisés, il va falloir permettre une circulation en tout temps entre juin et octobre.	
3. LOCALISATION DE LA PRÉOCCUPATION	
Situer brièvement le territoire concerné par la préoccupation :	
2022_11161_355, 2022_11161_391, et la partie du chemin entre les morceaux 2022_11161_1664 et 2022_11161_547	

Carte jointe : Oui ☐ Non ☒
4. ENJEU
La rivière Cascapédia est une rivière à saumon reconnue mondialement, elle est visitée année après année par des pêcheurs de partout au monde. Les pêcheurs la visitent pour la qualité de la pêche qu'elle offre, pour la qualité de ses eaux ainsi que pour la beauté de ses paysages. La rivière permet des retombées économiques de plusieurs millions à la région. À elle seule, la rivière Cascapédia permet l'emploi de plus de 100 personnes, et ce sans compter l'apport économique des pêcheurs en région (motels, restaurants, magasins d'articles de pêche, essence, etc.)
5. OBJECTIF
S'assurer que l'AEC de ces 3 sous-bassins ne dépasse pas 50%.
6. ÉLÉMENTS DE SOLUTION EN VIGUEUR OU À VENIR
Identifier les mesures, les modalités, les ententes, etc. qui affectent l'enjeu:
Visiter les chantiers avant de planifier des chemins en amélioration et voir la faisabilité des travaux à exécuter avant d'aller en consultation. Dans ce même secteur, la Société Cascapédia a déposé une préoccupation au PAFIO V7 en 2019 pour la construction d'un chemin. La solution préconisée par la table est : " repousser les travaux de voirie ainsi que la planification du secteur au moment où l'ensemble des peuplements seront à récolter (polygone à retirer du PAFIO v6 et voirie de la v7)." Cependant, le polygone présenté au PAFIO V6 et la voirie présentée au PAFIO V7 apparaissent comme déjà consultés sur la consultation publique actuelle, ce qui n'est pas le cas. Si on procède à une consultation, à une harmonisation et que les solutions préconisées ne sont pas enregistrées, on fait tout ce processus pour rien.
7. SOLUTIONS POTENTIELLES
Identifier des mesures, des modalités ou des actions pour solutionner l'enjeu et documenter les principaux avantages ou inconvénients pour chacune des solutions (évaluation des impacts des solutions possibles) :

Concernant la préoccupation, certains enjeux limitent grandement l'ajout de superficies actuellement, voici les deux principaux soulevés.

- **ENJEU CARIBOU** : Toute nouvelle récolte et consultation est actuellement prohibée dans la zone caribou. Nous sommes toujours en attente des mesures directrices provinciales dans ce dossier. Ces mesures pourraient amener certaines contraintes relativement à la récolte des secteurs actuellement en harmonisation, le tout reste à voir.
- **ENJEU VIEILLES FORÊTS** : Les nouveaux seuils de vieilles forêts pour cette UTA ne permettent plus les Coupes totales (CR) sauf s'il est démontré qu'un plan spécial est absolument requis, c'est-à-dire que la matière ligneuse doit être récoltée obligatoirement dans une fenêtre très courte (mortalité installée dans le peuplement). Cela amène donc une diminution des superficies potentiellement récoltables via ce chemin puisque les peuplements situés à l'intérieur des aires admissibles à l'arrosage sont automatiquement exclus des plans spéciaux de récupération.

Ainsi, devant les constats qu'il pourrait être difficile de rentabiliser les travaux requis dans ce chemin, que la proximité du chemin et des infrastructures avec la rivière Cascapédia provoque un risque accru d'impacts environnementaux, que ce secteur est particulièrement sensible socialement puisque dans une zone très utilisée par les pêcheurs de la Rivière Cascapédia et qu'il y a aussi un enjeu de sécurité en augmentant l'achalandage du camionnage dans un chemin de largeur réduite, nous nous questionnons sérieusement sur la meilleure approche à prendre dans ce secteur.

Il est donc proposé de retirer temporairement ces secteurs du PAFI-O en attendant le dépôt de la stratégie Caribou. À ce moment nous pourrions avoir une idée plus précise du devenir potentiel de la récolte dans ce secteur en relation avec le respect des cibles de perturbation d'habitat qui pourraient être imposées par la stratégie.

8. SOLUTIONS PRÉCONISÉES PAR LA TABLE

Identifier parmi les éléments de solutions potentielles ceux qui sont préconisés par la Table :

Conserver l'état actuel de l'harmonisation et d'ainsi reporter la proposition (point 7) de modification de l'harmonisation dans le cas où le territoire de la ZHR serait dégelé et que le secteur d'intervention serait à nouveau sélectionné dans un PAS ou un PAFIO.

9. ÉLÉMENTS PERMETTANT DE MESURER LE RESPECT DE LA MESURE D'HARMONISATION

Identifier les éléments qui permettront de vérifier que la mesure d'harmonisation a été respectée et les intégrer au R176.

10. CONSIDÉRATIONS IMPORTANTES ET AUTRES COMMENTAIRES